

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 01-274-45

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de règlement 01-274-45 intitulé :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE (01-274) (dossier 1170449014)

AVIS est par les présentes donné que :

Le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 12 décembre 2017 d'un premier projet de règlement portant le numéro 01-274-45, tiendra une assemblée publique de consultation le jeudi 25 janvier 2018 à compter de 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement, sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

Le règlement projeté vise à permettre la consommation d'aliments dans un établissement commercial, à certaines conditions;

Ce premier projet de règlement vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

Au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par lui expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Ce premier projet de règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce dix-septième jour de janvier deux mille dix-huit.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement